

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de MONTREDON-LABESSONNIE

CC Centre Tarn

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,
Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,
La Communauté de Communes Centre Tarn, représentée par Jean-Luc CANTALOUBE son Président,
La Commune de Montredon-Labessonnié, représentée par Jean-Paul CHAMAYOU, Maire,
Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,
Le PNR du Haut Languedoc, représenté par Daniel VIAELLE, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Montredon-Labessonnié,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Centre Tarn en date du 23 février 2023,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil D
date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée
de la / les Commune-s de XXXX

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux
contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération du PNR du Haut Languedoc en date du 6 juin 2019,

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.*
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des
PETR/PAYS/PNR...) :*

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier
d'élaboration de chaque contrat)**

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la commune de de Montredon-

Labessonnié, la Communauté de Communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides en y associant le CAUE du Tarn et le PNR du Haut-Languedoc.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Montredon-Labessonnié, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux :

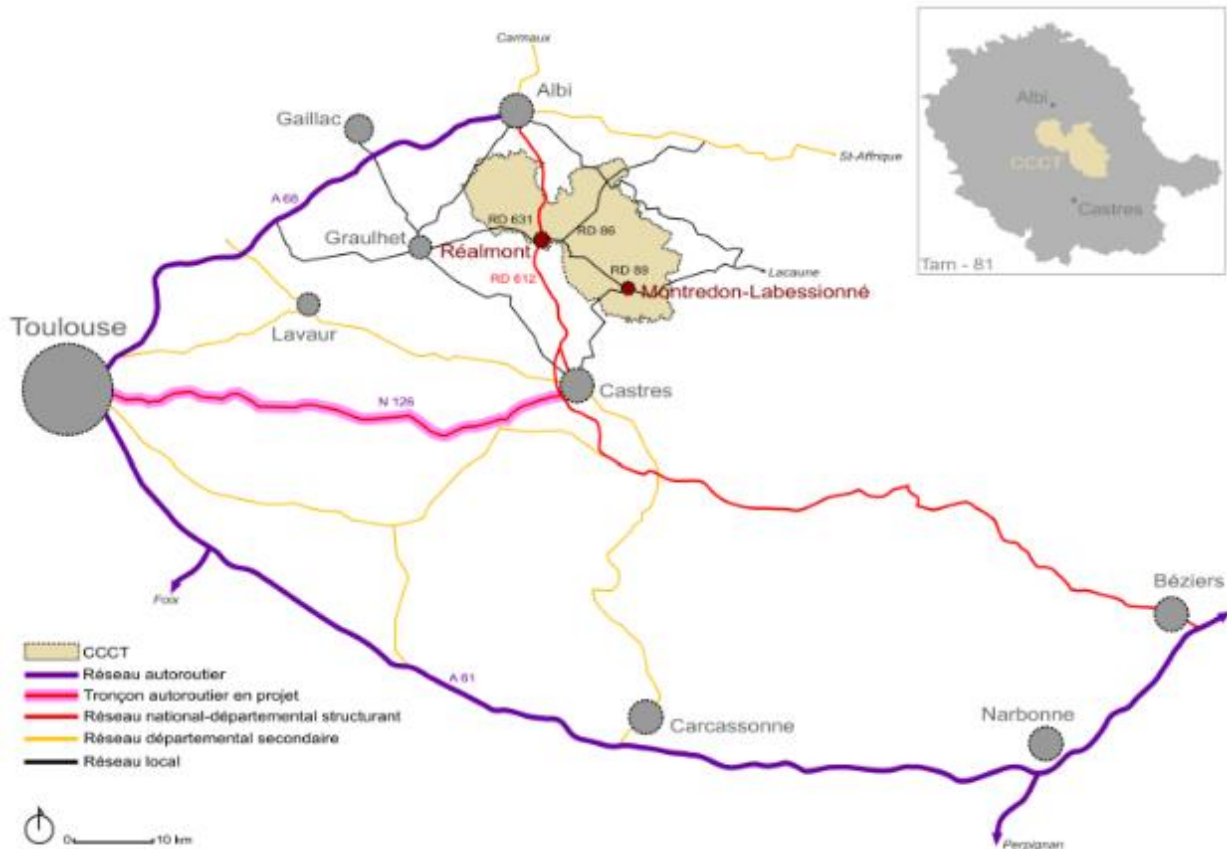
La Commune de Montredon Labessonnié se situe au cœur du département du Tarn. Montredon (en occitan *Montredond*) est basé sur le mot latin *montem* qui désigne un endroit élevé et sur *redond* qui qualifie une forme arrondie : « le mont arrondi ».

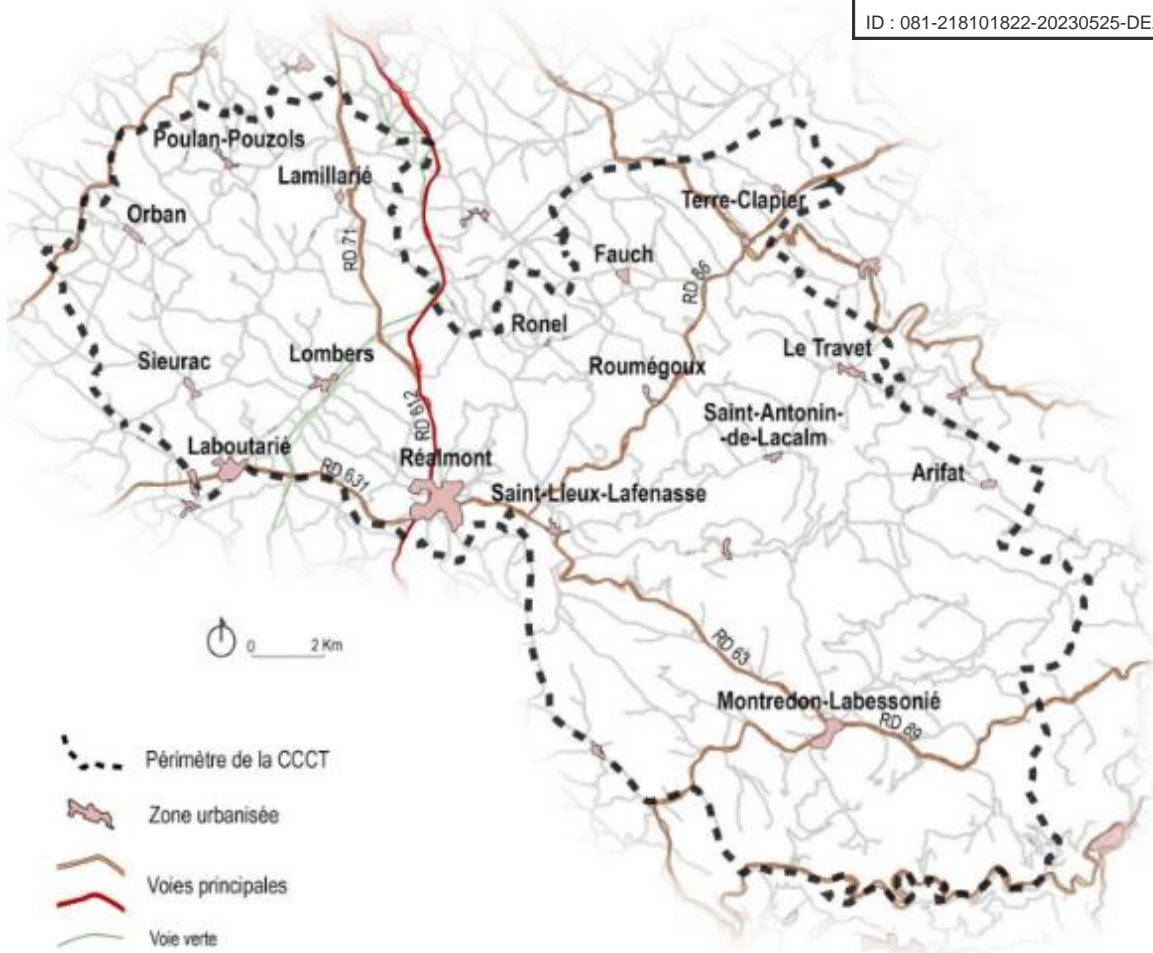
Situé à 21 km au Nord de Castres et 34 km au sud d'Albi, la commune de Montredon regroupe 2 069 habitants sur près de 110 km² et s'inscrit dans une intercommunalité regroupant 11 communes (11 072 habitants et 334 km²).

La commune est traversée par deux routes départementales qui permettent de rejoindre Réalmont, Saint Pierre de Trivisy /Lacaune et Roquecourbe /Castres.

Ce grand territoire communal, le plus grand du département du Tarn, fait partie du parc naturel régional du Haut Languedoc.

La Communauté de Communes Centre Tarn (3CT) est composée de 2 entités urbaines principales : Réalmont (3 418 habitants) et Montredon Labessonnié distantes de 15 km.





Cartes issues du rapport de présentation du PLUi de Centre Tarn

• **Le cadre de vie :**



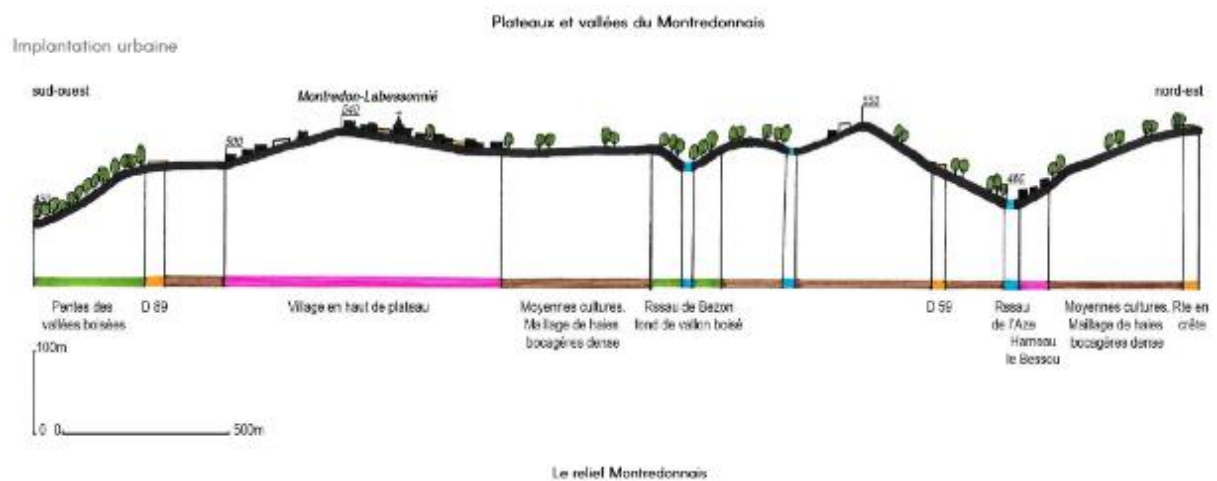
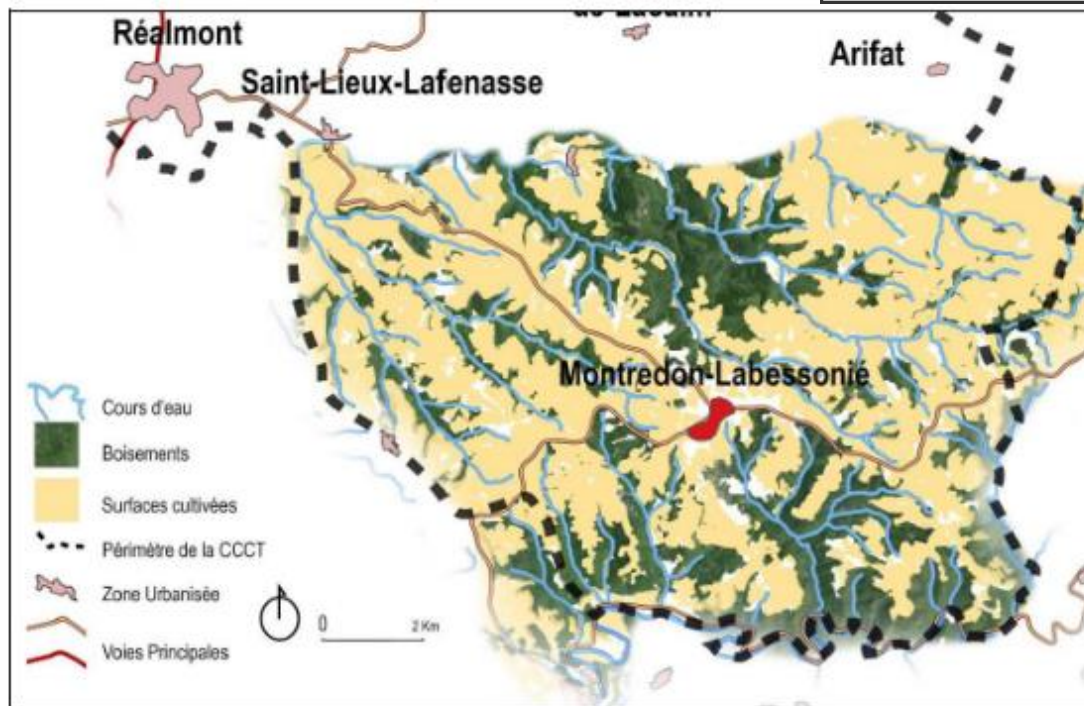
Le territoire se caractérise par un paysage de hautes terres au relief très vallonné. L'altitude atteint 643 mètres au lieu-dit Le Plégadou.

Le paysage est marqué par un caractère agro-sylvo-pastoral où s'entremêlent plateaux d'herbages, cultures fourragères, bosquets de feuillus et haies bocagères.

La commune se distingue par une prédominance des cultures fourragères, et en particulier l'herbe, utilisées par les troupeaux.

De vastes boisements envahissent les versants des vallées et limitent les vues donnant au paysage un aspect fermé et cloisonné. Des parcelles enrésinées soulignent le contexte de piémont. Des routes en crête offrent des fenêtres paysagères sur les lointains. Dans les pentes et fonds de vallées, l'agriculture se fait plus discrète au profit du couvert forestier de plus en plus présent à mesure que l'on se rapproche des Monts de Lacaune.

L'architecture traditionnelle est marquée par la présence du schiste et des toitures en tuiles canal.



Cartes et photo issues rapport de présentation du PLUi de Centre Tarn

• **Dynamiques démographiques :**

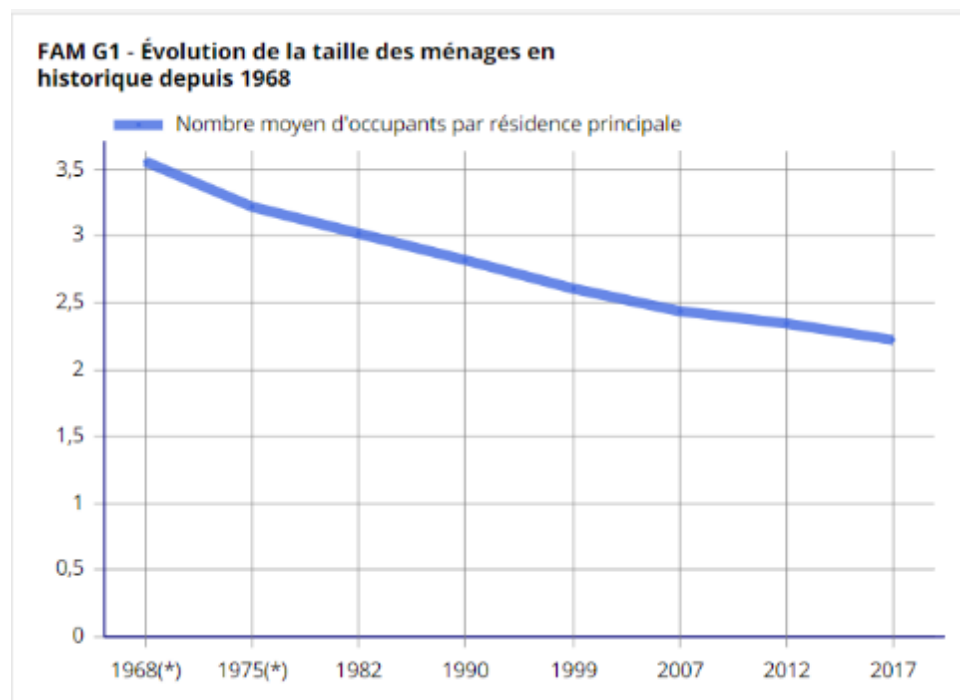
L'évolution démographique de la commune de Montredon-Labessonnié est très modérée. L'embellie observée entre 1999 et 2013 ne s'est pas confirmée au recensement de 2019 qui marque une perte de 80 habitants. Cependant, les derniers chiffres de l'INSEE établissent la population à 2060 habitants (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 – recensement 2020).

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	2 327	2 058	2 167	2 111	2 030	2 054	2 076	1 987

On constate une dichotomie entre la démographie timide, voire en perte de vitesse, de la commune et l'évolution du parc de logements qui connaît une constante augmentation. Et ce malgré un faible taux de logements vacants (4,7% en 2019).

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	802	859	946	974	1087	1172	1232	1261
Résidences principales	641	630	706	733	763	832	860	885
Résidences secondaires	84	123	139	180	277	276	296	317
Logements vacants	77	106	101	61	47	64	76	59

Ce phénomène s'explique notamment par une diminution de la taille des ménages en lien avec le vieillissement de la population et les phénomènes de décohabitation. Ainsi à population constante, une diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre de ménages et donc un besoin en nouveaux logements.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales

• **L'activité économique :**

La population active représente 74% de la population (données INSEE 2019). L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active de 15 à 64 ans qui y réside) est de 80,8%, la commune présente donc plus de 3

emplois pour 4 actifs. Si bien que près de 45% des actifs de la commune travaillent dans leur commune de résidence.

En effet, Montredon-Labessonnié dispose de commerces, de services et d'entreprises qui génèrent de l'activité. On dénombre ainsi 612 emplois sur le territoire communal en 2019.

L'activité agricole reste un marqueur fort du paysage communal (50 % de la superficie communale en 2016 et 83 exploitations agricoles). Près de 18% des habitants occupent un emploi dans le secteur de l'agriculture.

L'occupation du sol témoigne de la prédominance des cultures fourragères (plus des $\frac{3}{4}$ de la superficie agricole utile) à destination du système agricole majoritaire sur la commune : l'élevage spécialisé ovin lait.

Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et de l'action sociale (34%) et le secteur du commerce, transports et services (26%) sont prédominants.

L'industrie reste marquée avec 18% des emplois (28 établissements dans l'industrie manufacturière/extractive ou autre en 2018).

La Zone d'Activités Economiques des Fournials s'étend sur 1,28 ha. Elle ne présente plus de lots disponibles à l'heure actuelle mais pourrait faire l'objet d'une extension dans le futur (3 ha ont été acquis par la communauté de communes).

Quatre entreprises sont présentes sur le site (entreprise spécialisée dans l'aménagement urbain en pierre naturelle / entreprise du bâtiment et génie civil hydraulique / entreprise de construction de monuments funéraires/entreprise de métallerie ferronnerie) ainsi qu'un Etablissement de Service et d'Aide par le Travail.

Le centre-bourg présente un panel diversifié de commerces et services de proximité : 2 superettes/tabac/presse, une boulangerie, un boucher-traiteur, 2 restaurants, une agence postale, une agence bancaire, 3 salons de coiffure, une pharmacie, une quincaillerie, un atelier de couture, une station-service, 2 esthéticiennes...

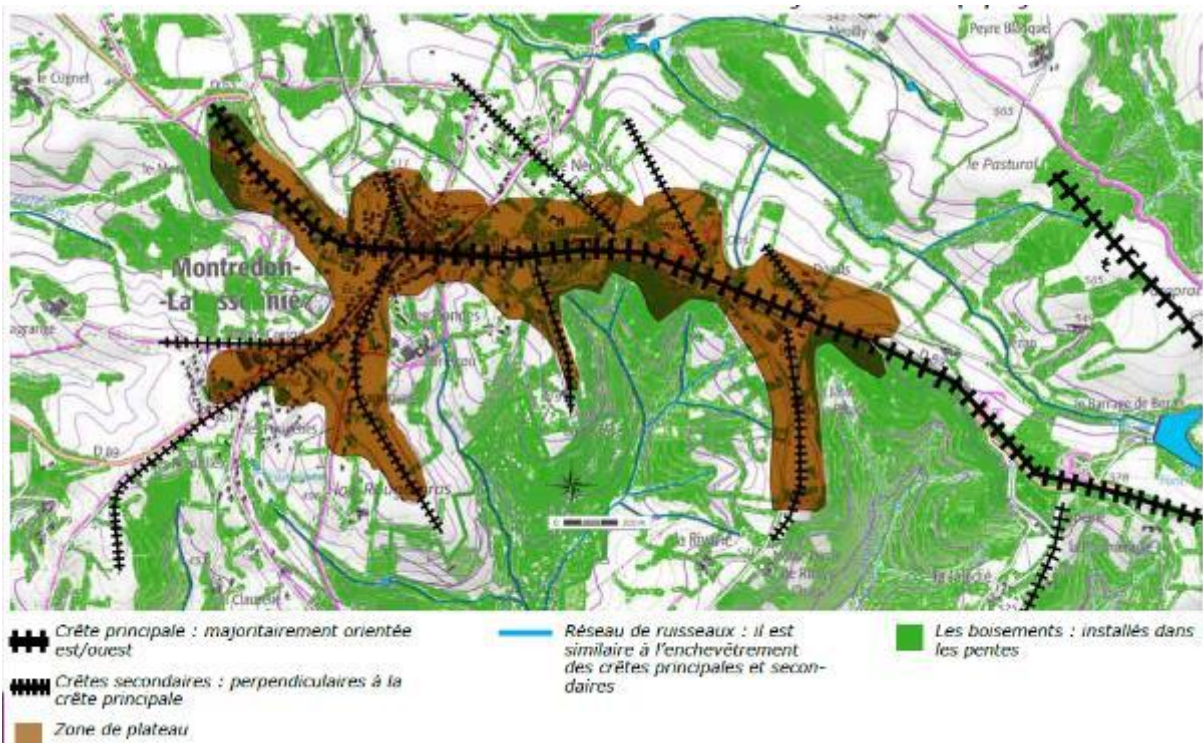


La halle permet d'accueillir, le dimanche matin, un marché d'artisans et de produits locaux (légumes, volailles, œufs, porc, agneau, charcuterie, coquillages, farine, vin, fromage de chèvre, poisson...).



• **L'habitat :**

Montredon-Labessonnié s'est développé sur des lignes de crêtes. La crête principale, orientée Est/Ouest, elle est le support de la voie principale du village (route Réalmont - Lacaune) et le support du village lui-même. La zone de plateaux, espace ouvert avant la rupture de pente, reste très étendu autour de la crête principale mais peu perceptible par la fermeture due au bâti continu qui présente peu de percées visuelles.

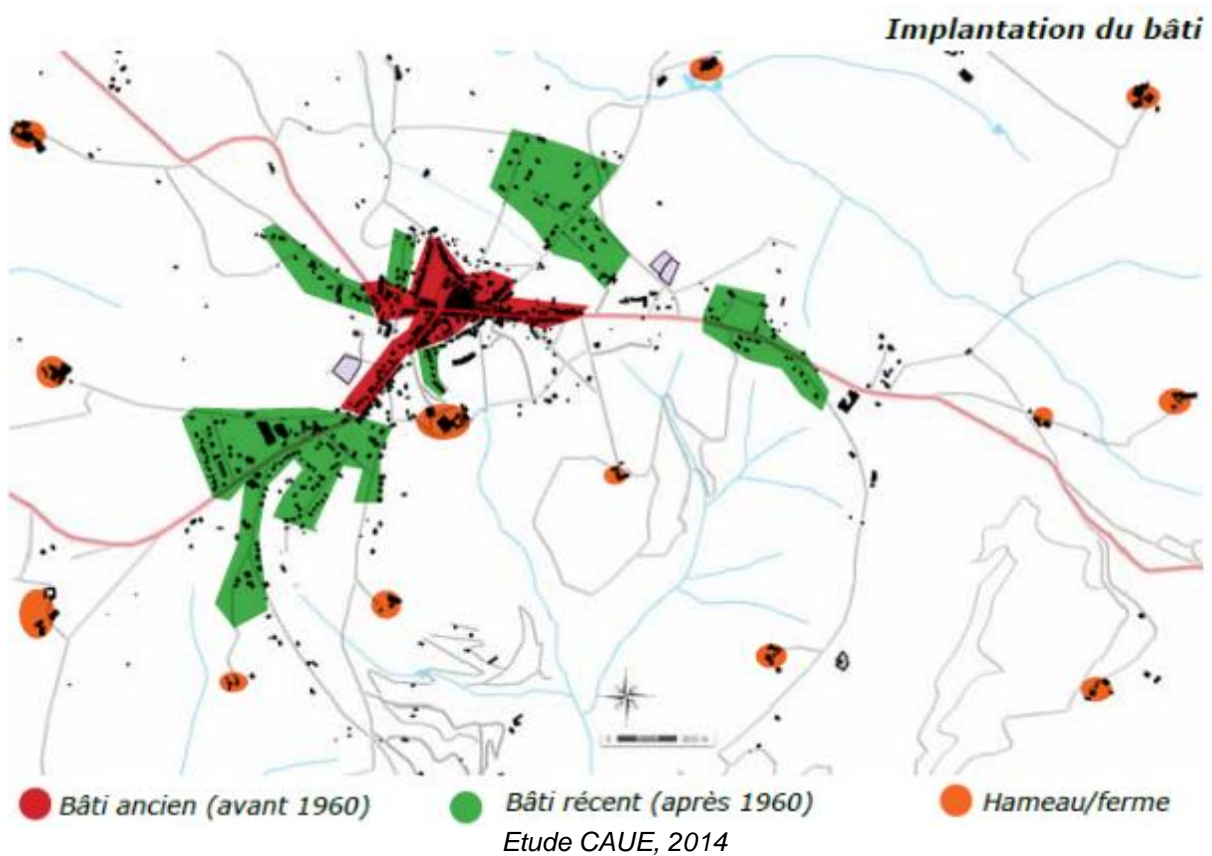


Etude CAUE, 2014

L'organisation du bâti est typique d'un « village-rue », où le bâti s'implante en bord de rue, avec des façades principales donnant sur la rue, et des façades-arrière donnant sur les parcelles privées. Le bâti est ainsi assez dense et suit l'implantation des voies. Dès que l'on sort du village, on peut découvrir les façades-arrière, qui donnent une tout autre identité au village, beaucoup plus rurale.



Jardins des façades arrière



La traverse du village, voie unique de communication, est devenue inadaptée au fonctionnement actuel. La Grand Rue est étroite, saturée de stationnement et représentant un danger à cause de la vitesse des véhicules. L'avenue des Pyrénées est trop large, elle n'a pas l'image d'une traverse de village à l'échelle urbaine.

La commune de Montredon-Labessonnié compte 1 245 logements (INSEE 2017), dont 874 résidences principales, 313 résidences secondaires et 58 logements vacants. A hauteur de 4,7%, le taux de logement vacants est très faible sur la commune.

Parmi les résidences principales, 82 % sont occupées par un propriétaire, 15 % par un locataire et 3,5 % sont mises à disposition gratuitement.

Concernant l'âge du parc de logements, 57 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute réglementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours sur le territoire intercommunal.

La commune présente 21 logements sociaux (14 logements Tarn H
communaux).



- **L'offre de services à la population :**

Montredon-Labessonnié dispose de nombreux services de proximité (supérettes, boulangerie, boucherie, coiffeurs...), d'une large gamme de services intermédiaires (banque, agence immobilière, agence d'assurance, agence postale...) et de quelques équipements de gamme supérieure tel que le cinéma.



En termes d'éducation, Montredon-Labessonnié dispose de 3 écoles : L'école publique maternelle et primaire « La Sigoure » (4 classes pour 93 élèves à la rentrée 2021) en réseau (RER Pays du Dadou) avec l'école de Montfa et l'école Lafenasse, l'école primaire publique « Les Fournials » (2 classes pour 32 élèves) et l'école privée maternelle et primaire « Sainte Thérèse » (3 classes pour 41 élèves). La scolarisation au collège se fait à Réalmont ou à Castres.

Côté petite enfance, la commune compte 2 assistantes maternelles. Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) intercommunal « les Canaillous » organise des temps de rencontre et d'échange ainsi que des ateliers pour les enfants.

Le centre de loisirs « Lous Bessous » présent sur la commune accueille les enfants à partir de 4 ans et jusqu'à 14 ans pendant les vacances scolaires. Il est également ouvert le mercredi toute la journée.

L'EHPAD de Sainte-Agnès accueille 65 résidents. En termes d'emploi, la structure représente 48 équivalents temps plein. Une unité sécurisée dédiée à l'accueil des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer (10 places), ou maladie apparentée, complète l'offre de services. L'établissement offre à ses résidents le calme d'un bourg de campagne à proximité directe des services et commerces du bourg. Sur ce même site, et en lien direct avec l'EHPAD, 4 maisons partagées « Ages sans frontières » peuvent accueillir au total 12 résidents.



La Maison des Services Au Public (MSAP) Centre Tarn, labellisée France Services, propose en un même lieu à Réalmont, des permanences d'une quinzaine d'organismes partenaires. Elle assure un relais d'information grâce aux agents d'accueil formés et en contact direct avec chaque partenaire : services de l'État, organismes sociaux et professionnels, assurance maladie, retraite...

Les usagers trouvent ici un accès à des postes informatiques connectés à internet et un accompagnement dans leurs démarches administratives.

La maison de santé pluridisciplinaire située au cœur du bourg de Montredon-Labessonnié depuis 2015 de nombreux professionnels (infirmiers, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathe, sage-femme, podologue, orthophoniste, psychomotricien, psychologue...).

Ce panel de praticiens reste toutefois incomplet. La présence de médecins-généralistes est à renforcer et la maison de santé n'accueille aucun dentiste.

Un logement a été créé à l'étage afin de faciliter l'accueil de professionnels de santé.



- **La mobilité :**

La commune est traversée par la RD 89 qui relie Castres à Laval-Roquecezière dans l'Aveyron et par la RD 63 Saint Lieux Lafenasse (et Réalmont par prolongement) en direction de Vabre et Lacrouzette. La RD 59 connecte Montredon-Labessonnié à Saint-Pierre-de-Trivisy.



La RD 63 est le support de la ligne 715 de transport en commun « Lio » gérée par la Région Occitanie (Graulhet-Réalmont-Montredon-Labessonnié). Sur la période 2015/2016, cette ligne a connu une fréquentation de 4 000 passagers. La ligne 764, ligne de proximité à dominante scolaire, relie Montredon-Labessonnié à Castres (46 000 passagers sur la période 2015/2016). Ces chiffres font de Montredon-Labessonnié le 10^{ème} arrêt routier le plus fréquenté des lignes de bus desservant le Pôle Territorial.

La commune ne bénéficie pas de service de transport à la demande.

L'association "Avec Diligence" propose aux personnes de plus de 75 ans de Centre Tarn de bénéficier d'un moyen de transport leur permettant d'accéder aux soins, commerces et services locaux. Objectif : mettre en relation bénévoles et bénéficiaires avec un principe d'adhésion symbolique à l'année. Le profil type du bénévole est une personne en possession d'un véhicule et qui dispose de temps libre dans les créneaux d'ouverture classique des lieux de destination.

Contrairement à la grande majorité des communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, les flux de travail vers l'agglomération albigeoise sont faibles (moins de 20%).

Les flux touristiques sont importants avec près de 68 000 visiteurs en 2016 pour le ZOO des Trois Vallées et plus de 3 000 pour le Planétarium.

En matière d'électromobilité, la commune dispose de 2 bornes de recharge accélérée des véhicules électriques au niveau de la place du foirail.

- **Les activités culturelles, loisirs et tourisme :**

La vie associative sur le territoire communal est extrêmement dynamique. Avec une quarantaine d'associations sur la commune, les habitants bénéficient de nombreuses animations et peuvent pratiquer toutes sortes d'activités tout au long de l'année : théâtre, cinéma, danse, football, rugby, cirque, astronomie...

Le Réseau Intercommunal des Médiathèques Centre Tarn (RIME) se décline sur 4 sites dont une médiathèque à Montredon-Labessonnié. Un poste informatique est mis à la disposition du public et permet de consulter en ligne le catalogue du réseau. Des animations régulières sont proposées aux différents publics (boîte à histoires, bébés lecteurs...). L'équipe des bénévoles de la médiathèque reçoit chaque mois un groupe de résidents de la maison de retraite pour des ateliers créatifs, de lectures ou de chants.

Le RIME propose une programmation culturelle annuelle : spectacles pour tous les publics, expositions, conférences, rencontres d'auteurs...

Le cinéma de Montredon-Labessonnié, cinéma de proximité aux tarifs abordables, a une capacité d'accueil de 126 places. Il propose une programmation de films récents en qualité numérique et bénéficie d'équipements spécifiques pour malentendants et personnes à mobilité réduite. Il est porté par une association de bénévoles depuis plus de 60 ans.

La salle polyvalente (capacité 600 personnes) et sa galerie (80 personnes) et la salle de Lourtal (50 personnes) accueillent différentes manifestations. Cependant la position de la salle polyvalente en cœur de bourg pose des problèmes de stationnement et de nuisances sonores. Elle ne peut donc être utilisée à pleine capacité.

L'office de tourisme intercommunal de Centre Tarn propose un bureau d'accueil touristique sur Montredon Labessonnié.

La commune présente plusieurs points d'intérêt touristique :



Le Zoo des 3 Vallées occupe un site de 58 ha, dont le parcours à pied de 4 km dure environ 4 heures à la découverte de diverses espèces animales (600 animaux, 70 espèces).

Ouvert en 2013, le site a reçu 127 038 visiteurs en 2014. En 2016, ils étaient au nombre de 67 873.

Le planétarium observatoire « Planète Tarn » permet, depuis 1993, au grand public et aux scolaires de découvrir les mystères de l'Univers. De propriété communale, il est géré par l'association P.E.G.A.S.E. (Promotion Et Gestion des Activités Astronomiques, Scientifiques et Éducatives).

Planète Tarn (appellation commerciale), participe aux événements annuels nationaux : Nuits des étoiles, fête de la Science, Jour de la Nuit (octobre) et à tout événement astronomique majeur (éclipse, comète, pluie d'étoile filante).

Financièrement le fonctionnement est assuré pour les 3/4 par les entrées et la facturation de prestations diverses et pour 1/4 par des subventions (Département, Région et commune). La commune, en outre, ne demande pas de loyer et prend en charge l'entretien des locaux et le ménage.





La piscine de Montredon-Labessonnié est une piscine municipale de plein air composée de 3 bassins : une patageoire, un bassin d'apprentissage et un grand bassin. Implantée sur le site de Bezan, elle offre pendant les mois d'été un cadre ombragé à proximité du lac et de l'aire de pique-nique.



Le site de Bezan accueille également le Mémorial d'Afrique du Nord, monument érigé par les anciens combattants locaux qui rend hommage aux soldats et civils français tombés en Algérie et Afrique du Nord entre 1952 et 1962.



Plusieurs sentiers de randonnée (pédestre et VTT) jalonnent le territoire communal à la découverte d'un patrimoine bâti et naturel remarquables : ruines de l'ancien château de Montredon, mégalithe naturel de la Quille du Roy, château de Castel franc avec sa tour carrée de Guillaume le Nautonnier (célèbre astronome et géographe du roi Henri IV, la tour carrée constitue le 1er observatoire astronomique construit en France en 1609, l'édifice est classé aux monuments historiques), chapelle Notre Dame de Ruffis, ruisseaux, moulin...

• **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Montredon-Labessonnié s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.

Montredon-Labessonnié a participé au dispositif de Conseil en Energie Partagé, porté par le Pôle Territorial de 2012 à 2018. Ce dispositif permet aux communes bénéficiaires :

- D'avoir un suivi des consommations énergétique de l'ensemble de son patrimoine,
- Des visites techniques des bâtiments et des postes d'éclairage public pour identifier les gisements d'économie d'énergie
- Un accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations CEP
- Un accompagnement pour la réalisation de travaux (analyse de devis, de cctp, définition de projet de rénovation...)

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Centre Tarn a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

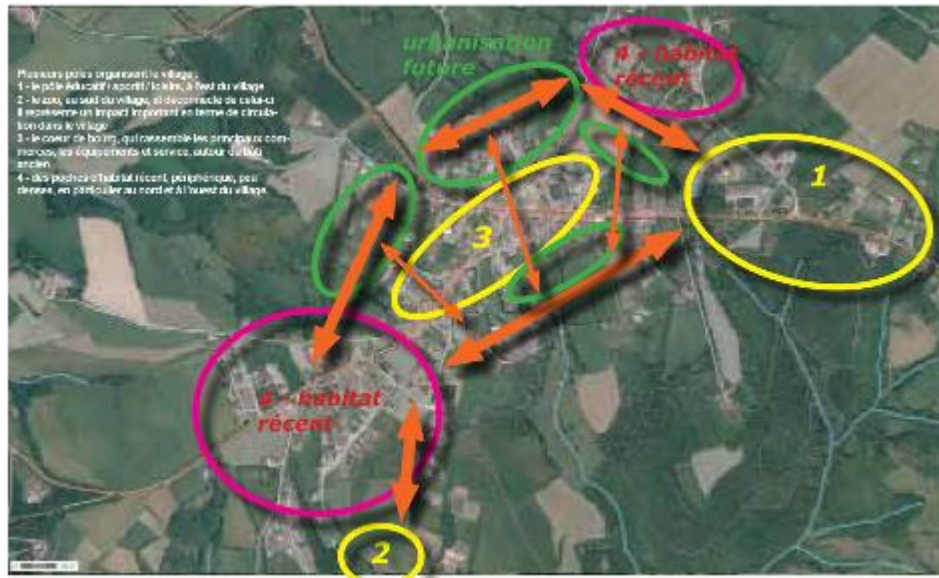
Depuis 4 années, la commune pratique l'éco-pâturage avec l'entretien des pelouses de la station d'épuration par des moutons.

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> • Un bourg-centre bien équipé entre Castres et Albi : Sur Montredon-Labessonnié la population a accès à un ensemble diversifié de services, d'équipements et de commerces de proximité. • Un territoire de nature au cadre naturel préservé • Une forte dynamique associative, culturelle, sportive • Des points d'intérêt touristique (zoo, planétarium...) et un potentiel d'activités de pleine nature (randonnée, lac, forêt, patrimoine, ruisseaux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un aménagement de traverse inadapté, des entrées de ville à retravailler et des espaces publics à requalifier • Des équipements publics à rénover • Un habitat très dispersé avec des problématiques d'isolement et de transport
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la traversée du village et les espaces publics, repenser le stationnement des véhicules et rendre sa place au piéton • Renforcer la mobilité douce entre le bourg et les équipements tels que le site de Bezan • Valoriser l'appareil commercial du cœur de bourg et développer les équipements publics • Dynamiser et améliorer l'image du cœur de bourg avec l'OPAH du Haut Dadou et l'opération façades à venir. • Affirmer le caractère touristique de la commune, espace de nature et de fraîcheur, en complémentarité avec les territoires voisins • S'appuyer sur le dynamisme culturel et sportif de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Une démographie qui peine à se stabiliser • Un tissu commercial de cœur de bourg fragile

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Le CAUE est missionné par la commune pour un accompagnement dans le cadre de la définition de son contrat Bourg-Centre Occitanie. On note toutefois la réalisation d'une étude antérieure :

- Une analyse urbaine et paysagère avec la définition de scénarios d'aménagement par le CAUE en 2014. Les enjeux de planification et d'aménagement dégagés à l'occasion de cette étude, sont toujours d'actualité.



Deux enjeux se détachent, ils sont intimement liés :

- 1- L'enjeu du développement urbain, l'organisation du développement devant permettre de proposer une alternative à la circulation et au passage obligé par la Grand Rue et le centre-ville.
- 2- L'aménagement du centre-ville : requalifier les espaces publics, les rendre plus attractifs, redonner de la place aux piétons, au végétal et contenir et organiser le stationnement. L'impact de l'organisation urbaine sur la traverse est très important. La traverse devrait redevenir une rue de centre-bourg. Ce deuxième enjeu fait l'objet du premier axe prioritaire d'action de la commune dans ce contrat bourg-centre.



Par ailleurs, l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de Centre Tarn vise également à la réalisation d'un diagnostic environnemental et socio-économique du territoire. Le PLU a été approuvé en Conseil Communautaire le 27 février 2020, il est exécutoire depuis le 17 mars 2020.

On distingue au travers du projet communal 4 axes prioritaires d'intervention :

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE MONTREDON-LABESSONNIÉ POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS**

L'élément fort de cet axe consistera en l'aménagement des espaces publics du cœur de bourg. Phasés dans le temps, les travaux s'orienteront vers une requalification complète de la traverse et des différents espaces publics qui s'articulent autour de l'axe central du village (carrefour, parking...).

Une opération façades en articulation avec l'OPAH Haut Dadou viendra appuyer ces travaux de requalification et d'embellissement.

La mobilité douce et la connexion des différents équipements au cœur de bourg sera renforcée.

La création de logements communaux dans l'ancien village de gîtes complètera l'offre locative existante.

- **AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi du maintien et du développement de l'offre en matière d'équipements publics, sportifs et de loisirs sur la commune.

Dans le domaine de l'enfance-jeunesse, la commune souhaite accueillir une crèche et un équipement de plein air pour les adolescents.

Certains équipements sportifs vieillissants seront à rénover.

- **DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU BOURG DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Le projet porté par la commune de Montredon-Labessonnié et la Communauté de Communes Centre Tarn vise également à préserver, développer et animer le tissu commercial du cœur de bourg.

L'activité touristique sera dynamisée par des actions portant sur la communication (signalisation, panneau d'information numérique...) et la mise en valeur du patrimoine (tour du Nautonier, moulin de Lafargue...).

- **LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE**

Pour préserver la qualité de vie du bourg sur le long terme face aux enjeux du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité, la commune souhaite mettre en place des actions en faveur de la récupération d'eau, de la végétalisation favorisant la biodiversité et de production d'énergie renouvelable avec l'installation d'ombrières photovoltaïques.

La partie suivante détaille les opérations envisagées par la commune de Montredon-Labessonnié et par la communauté de communes Centre Tarn.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- du territoire communautaire de Centre Tarn

Les axes stratégiques et les actions définis par la commune de Montredon Labessonnié s'inscrivent en cohérence avec les réflexions et actions lancées par la Communauté de Communes Centre Tarn :

- Planification urbaine (PLUi) confortant le pôle urbain et de services que constitue Montredon-Labessonnié
- Programmation opérationnelle d'aide à la rénovation de logements (OPAH)
- Plan d'actions commerce
- Modernisation de la signalétique économique et des services publics
- Services à la population ; Maison des services au Public, Maison de Santé Pluridisciplinaire, prise de compétence enfance jeunesse
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Compétence eau et assainissement

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été élaboré en Centre Tarn. L'échelle intercommunale est la plus pertinente pour associer les compétences et les moyens, donner plus de force et d'ambitions aux projets et partager efficacement la gestion du territoire, ses ressources et ses moyens. Le PLUI a

pour ambition de maintenir une qualité de services et d'équipements, en déjà urbanisés. Le PLUi de Centre Tarn est exécutoire depuis le 17 mars 2020.

Montredon-Labessonnié est distingué dans le SCoT du Grand Albigeois comme un pôle relais de proximité. Ces polarités secondaires jouent un rôle de centralité locale et sont à affirmer comme lieux privilégiés d'accueil et d'installation d'équipements et de services de proximité.



En matière de rénovation de l'habitat, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Haut Dadou a été lancée sur les territoires des Communautés de Communes des Monts d'Alban et de Villefrancois et de Centre Tarn pour une durée de 3 ans. L'étude pré-opérationnelle, permettant un diagnostic de l'habitat, l'identification des enjeux et la définition des stratégies opérationnelles d'intervention des collectivités, a été réalisée en 2019 et l'OPAH a démarré le 2 mars 2020.

Une OPAH a pour but d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) dans leur projet de réalisation de travaux d'amélioration de leur logement : structure du bâtiment, économies d'énergie, qualité du logement, confort, accessibilité ou adaptation à la perte d'autonomie.

Cette opération va permettre d'améliorer le confort des logements, de valoriser l'offre locative et de dynamiser l'activité liée au bâtiment en accordant des subventions aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

Deux animateurs accompagnent et conseillent gratuitement les demandeurs dans leur démarche (préparation du projet technique, montage des dossiers administratif, etc.).

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Montredon-Labessonnié constitue un bourg-centre essentiel au maillage territorial du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Montredon-Labessonnié s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de Centre Tarn

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, la commune de Montredon-Labessonnié apporte un soutien technique aux actions menées par la commune. Elle est, à travers ses études, ses dispositifs contractuels ou ses compétences, un partenaire de chacune des actions du Contrat Bourg Centre.

Une étroite collaboration entre la commune et la Communauté de Communes devra se mettre en place dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la centralité et de l'attractivité du bourg de Montredon.

Outre l'inscription dans une démarche transversale de transition écologique, la Communauté de Communes sera notamment associée dans le cadre de ses compétences (voirie, eau potable, assainissement, urbanisme, Plan Climat Air Energie, opération façades, OPAH, lutte contre l'habitat indigne, petite enfance, enfance jeunesse, culture, économie, commerce, tourisme, communication).

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- du CAUE du Tarn

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Montredon-Labessonnié dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a précédemment été réalisée sur le thème de l'aménagement urbain :

- Une analyse urbaine et paysagère avec la définition de scénarios d'aménagement par le en 2014

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

- Du PNR du Haut Languedoc

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc intervient comme accompagnement technique associé pour les projets lors des phases de programmation, d'esquisse et avant-projet. Il assurera le lien vers les dispositifs d'aides et de valorisation des actions à sa connaissance et mettra à disposition les ressources qui participent à la mise en œuvre des actions.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité**A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,

- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Montredon Labessonnié et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Montredon-Labessonnié,
- La communauté de communes Centre Tarn,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn
- Le PNR du Haut Languedoc

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Montredon Labessonnié (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Montredon Labessonnié.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.


Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Jean-Paul CHAMAYOU, Maire de la Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Jean-Luc CANTALOUBE, Président de la Communauté de Communes Centre Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R. de l'Albigeois et des Bastides</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Daniel VIAELLE, Président du PNR du Haut Languedoc</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>		

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer l'attractivité du bourg de Montredon pour accueillir de nouveaux habitants	Requalifier et aménager les espaces publics du cœur de bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La traverse du village, voie unique de communication, est devenue inadaptée au fonctionnement actuel du bourg de Montredon-Labessonnié. La Grand Rue présente un profil étroit, elle est saturée de stationnement et représente un danger à cause de la vitesse des véhicules et de la quasi inexistence, sur certaines portions, de trottoir. L'avenue des Pyrénées est trop large, elle n'a pas l'image d'une traverse de village à l'échelle urbaine.</p> <p>Il est aujourd'hui nécessaire de revoir leur fonctionnement, de les recalibrer et de leur redonner une ambiance de rue de village. Il s'agit de replacer le piéton au centre des aménagements et de permettre l'accessibilité des commerces et équipements (mairie, halle) aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>L'action de la commune sera phasée dans le temps. Une étude de faisabilité technique (voirie, réseaux humides...) a été réalisée en 2017.</p> <p>Le recrutement en cours de l'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de préciser le contenu du programme et de déterminer le phasage de l'opération et les enveloppes financières assorties.</p>	
	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager et recalibrer la traverse du bourg • Sécuriser les circulations piétonnes, rendre les commerces et équipements accessibles à tous • Organiser le stationnement, dont le stationnement minute aux abords des commerces • Requalifier les espaces publics connectés à la traverse (carrefour, parking...) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : Aménagement de la Grand Rue tranche 1 : Route de Réalmont

Descriptif : Aménagement urbain de l'entrée Ouest du bourg :

Aménagement des trottoirs pour une meilleure sécurité, mise en sécurité de la sortie de l'école avec un arrêt bus, reprise de la chaussée, aménagement paysager

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 589 000 € (hors réseaux humides)

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes Centre Tarn (réseaux eau et assainissement)

Partenariat financier : Etat, Région (hors voirie et réseaux), Département



Projet 1.1.2. : Aménagement de la Grand Rue tranche 2 : Grand Rue et carrefour

Descriptif : Aménagement urbain de l'artère traversante du bourg : Aménagement des trottoirs pour une meilleure sécurité, modification du stationnement devant les commerces, aménagement paysager du carrefour, reprise de la chaussée

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 629 000 € (hors réseaux humides)


Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*


- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes Centre Tarn (réseaux eau et assainissement)
Partenariat financier : Etat, Région (hors voirie et réseaux), Département et Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le volet désimperméabilisation



Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité du bourg de Montredon pour accueillir de nouveaux habitants	Aménagement de liaisons douces
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune souhaite renforcer le maillage existant de liaisons douces, notamment en direction des principaux équipements publics.</p> <p>La piste cyclable existante du village en direction du site de Bezan sera prolongée afin d'offrir aux usagers (habitants, touristes...) un moyen sécurisé pour se rendre vers les équipements du site (lac, espace de pique-nique), et plus particulièrement à la piscine.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité des piétons et cyclistes • Prolonger les aménagements doux existants 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Entre le bourg et les sites d'intérêt (piscine...)</p> <p>Descriptif : Prolongement du chemin piétonnier sur 400 mètres entre le bourg et le site de Bezan</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : 10 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : PNR Haut Languedoc Partenariat financier : Etat, Région (hors voirie et réseaux), Département</p>	 <p><i>Prolongement de la piste existante</i></p>

Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité du bourg de Montredon pour accueillir de nouveaux habitants	Rénover les façades du cœur de bourg en accompagnement de l'OPAH intercommunale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Avec l'OPAH du Haut Dadou démarrée en début d'année 2020, la commune et la communauté de communes souhaitent accompagner la rénovation de façades d'habitations ou de commerces en cœur de bourg.	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs de cette action sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dynamisme résidentiel et commercial du cœur de bourg • Conforter les travaux de requalification et d'embellissement à venir sur le bourg • Créer un effet « boule de neige » et favoriser une émulation de travaux de mise en valeur des façades sur l'ensemble du bourg 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Financement des rénovations de façades d'immeubles privés dans un périmètre défini au cœur de bourg</p> <p>Descriptif : Participation financière de la collectivité pour la rénovation de façades, huisseries et ferronneries dans des secteurs ciblés du cœur de bourg (Grand Rue, avenue des Docteurs Lavergne et route de Réalmont).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn – Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : 24 000 € par an</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 </p>	

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 081-218101822-20230525-DE202330-DE

<p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Animateurs de l'OPAH, CAUE Partenariat financier : Région</p>	
---	--

Axe 1	Fiche action 1.4.
Renforcer l'attractivité du bourg de Montredon pour accueillir de nouveaux habitants	Favoriser l'accueil de population en renforçant l'offre en logements locatifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La dynamisation du bourg passe également par la création de logements locatifs pour accueillir de nouveaux habitants et participer au maintien, voire au développement, de l'offre en équipements, services et commerces.</p> <p>La commune prévoit ainsi la création de logements locatifs à l'année dans ce qui constitue à ce jour un village de gîtes touristiques de propriété communale à 600 mètres du cœur de bourg. Ces logements sont d'autant plus nécessaires que la crise sanitaire a amené de nouvelles populations sur la commune qui peinent à se loger.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'aménagement de logements locatifs a pour objectif d'offrir aux habitants une offre locative locale à loyer maîtrisé. Ce parc locatif est essentiel pour l'accueil ou le maintien de jeunes ménages sur la commune et peut constituer un tremplin à l'installation.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. : Réhabilitation du village de gîtes communaux pour la création de logements locatifs à vocation sociale</p> <p>Descriptif : Le village de gîtes de propriété communale se situe à 600 mètres du cœur du bourg, à proximité directe des équipements sportifs et de l'école publique. Il est desservi par une circulation douce. Il se compose de 8 logements dans un site calme et boisé qui ne sont plus proposés à la location aujourd'hui.</p> <p>La commune ambitionne de rénover ce parc de logements touristiques en logements locatifs à l'année. Des travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et de rénovation générale devront être réalisés. Un des bâtiments du site sera quant à lui rénové et emménagé en dortoir à destination du planétarium.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : 400 000 €</p>	

<p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 Etudes <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Une étude de faisabilité est confiée au CAUE. Parallèlement, un audit énergétique sera réalisé. Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	
---	--

Axe 2	Fiche action 2.1.
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Créer de nouveaux équipements d'accueil enfance-jeunesse
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Montredon compte une nouvelle population qui est en demande de structure d'accueil pour leurs jeunes enfants, notamment le personnel de la maison de retraite, l'ADMR, le personnel de l'usine mais également la population active en place.</p> <p>La commune qui compte aujourd'hui plus de 2000 habitants ne dispose à ce jour 3 assistantes maternelles, et 12 places. Elles ne seront bientôt plus que 2, soit une perte de 4 places. Il n'y a aura donc que 8 places d'accueil individuel sur la commune de Montredon (l'estimation des besoins représente aujourd'hui 21 enfants résidants sur le territoire communal ayant un besoin de garde).</p> <p>De ce constat est né le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles dite « MAM », comprenant 3 assistantes maternelles. La communauté de communes Centre Tarn est à l'initiative de ce projet, suite au constat de manque de place d'accueil individuel et collectif à Montredon Labessonnié. Des locaux disponibles seront aménagés pour y intégrer une MAM. La fédération Familles Rurales du Tarn a été intégrée dans la création de ce projet afin d'apporter ses compétences administratives et financières, ainsi que d'accompagnement des parents et des assistantes maternelles. Le projet est également réalisé dans le cadre d'un travail avec tous les partenaires sociaux (PMI, CAF, relais petite enfance et communes).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Développer une offre en service d'accueil petite enfance pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. : Création Maison d'Assistants Maternelles

Descriptif : Création d'une MAM dans des locaux appartenant à la communauté de communes et mis à disposition gracieuse de l'association Familles Rurales Centre Tarn. La MAM accueillera 3 assistantes maternelles. L'association déchargera les assistantes maternelles de la gestion administrative et financière des locaux de la MAM, et conduira des animations sur le territoire. L'entretien courant des locaux ainsi que les charges de d'eau et d'électricité seront à la charge de l'association, comme stipulé dans la convention de mise à disposition signée avec la communauté de communes.

L'ouverture est prévue pour septembre 2023.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn

Coût estimatif : 194 680 €

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : 3CT, PMI, Département, CAF, Familles Rurales Centre Tarn

Partenariat financier : CAF, MSA



Axe 2	Fiche action 2.2.
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Compléter et rénover l'offre en équipements sportifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune souhaite dynamiser le pôle de loisirs que représente le site de Bezan, composé de la piscine municipale, d'un lac de barrage (pêche, promenade mais interdit à la baignade), d'une aire de pique-nique, d'une aire de jeux pour enfants et de terrains de pétanque.	
Objectifs stratégiques	
Développer une offre en équipements sport et loisirs pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants, ainsi que des touristes de passage.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Rénovation des vestiaires et équipements de la piscine municipale</p> <p>Descriptif : Reprise de la toiture et de l'intérieur des vestiaires.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : 50 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	

Projet 2.2.2. : Renouveaulement du parcours de santé de Bezan

Descriptif : Installation d'équipements pour la création d'un parcours d'activités sportives sur le site de Bezan (type franchissement, poutres, équilibre, barres ...).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 10 000 €

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*


- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |


Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Axe 2	Fiche action 2.3.
Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics	Compléter et rénover l'offre en équipements de culture et de loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La salle polyvalente (capacité 600 personnes) et sa galerie (80 personnes) et la salle de Lourtal (50 personnes) accueillent différentes manifestations. Cependant la position de la salle polyvalente en cœur de bourg pose des problèmes de stationnement et de nuisances sonores. Elle ne peut donc être utilisée à pleine capacité.	
Objectifs stratégiques	
La commune souhaite déplacer cet équipement et lui donner une autre dimension avec la création d'une salle de spectacle de plus grande capacité.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1. : Déplacement de la salle d'animation et création d'une nouvelles salle d'animation et de spectacle de plus grande capacité</p> <p>Descriptif : Construction d'une salle événementielle multifonction (spectacles, événements associatifs...) sur le site de l'Ourtal avec une toiture photovoltaïque en autoconsommation.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : A définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1.
Dynamiser l'activité économique et touristique du bourg de Montredon-Labessonnié	Structurer et développer l'offre économique et commerciale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>À l'instar des équipements scolaires, sportifs ou culturels, le tissu commercial et économique de proximité participe à l'attractivité d'une commune. A ce titre, Montredon-Labessonnié dispose d'un panel diversifié de commerces et services essentiels à sa population mais cet équilibre reste fragile. Un travail d'accompagnement est d'ores et déjà mené par la communauté de communes Centre Tarn.</p> <p>Aussi, afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des habitants, il est nécessaire de conforter et valoriser ses commerces et services de proximité.</p>	
Objectifs stratégiques	
Conforter et développer le tissu commercial du bourg.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Mise en place d'actions d'animation en faveur du tissu commercial</p> <p>Descriptif : Afin de conforter son tissu commercial, la stratégie de développement commercial se divise en trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et modernisation de l'offre commerciale, notamment avec l'accompagnement des créations, développement ou reprises d'activités - Animations et promotion de l'offre, avec notamment l'appui à la communication, à l'animation de l'offre, et à la structuration d'une antenne de l'association des commerçants et de producteurs locaux - Conditions d'implantation et commercialité des espaces : suivi de l'immobilier commercial, intervention sur les enseignes, charte des devantures, suivi des travaux des espaces publics en lien avec le commerce ... <p>Un manager de commerce est chargé de la mise en œuvre du plan d'action de développement du commerce local.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn</p>	

Coût estimatif :


Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : 3CT, CCI, PNR Haut Languedoc

Partenariat financier : Commune, Région (sur les devantures commerciales dans le cadre de l'opération façade), Banque des Territoires

Axe 3	Fiche action 3.2.
Dynamiser l'activité économique et touristique du bourg de Montredon-Labessonnié	Rénover et compléter l'offre touristique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune présente une richesse patrimoniale qu'il convient de préserver et de valoriser à destination des habitants et des touristes.</p> <p>Ainsi, la commune projette de rénover le Moulin de Lafargue et la Tour du Nautonier.</p> <p>Cette Tour carrée est considérée comme étant le plus ancien observatoire astronomique de France. Elle est édifée par Guillaume de Castelfranc dit le Nautonier, célèbre astronome et géographe du Roy Henry IV en l'an 1609/1610. L'édifice est classé aux monuments historiques.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger le patrimoine de la commune en l'entretenant et le valorisant • S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'attractivité touristique de la commune • Moderniser et renforcer les équipements d'information touristique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Rénovation du moulin de Lafargue</p> <p>Descriptif : Remise en fonction du moulin à eau et ouverture aux visites, avec salle d'exposition et jardins extérieurs.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : 300 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : PNR Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	

Projet 3.2.2. : Acquisition et mise en sécurité de la tour du Nautonier (phase 1)

Descriptif : Mise hors d'eau du bâtiment dans l'optique d'un aménagement en site culturel (expositions, concerts de petite capacité...).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 350 000 € d'acquisition et de travaux (dont 75 000 € d'acquisition)

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- 2022 2025
 2023 Acquisition 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : UDAP, DRAC, 3CT (urbanisme)
Partenariat financier : Etat, Région (sur la mise hors d'eau/hors d'air du patrimoine classé), Département (hors acquisition)



Projet 3.2.3. : Rénovation patrimoniale de la tour du Nautonier (phase 2)

Descriptif : Aménagement du bâtiment en site culturel pour l'organisation d'événements de type expositions et concerts de petite capacité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 300 000 €

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- 2022 2025
 2023 2026



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 081-218101822-20230525-DE202330-DE

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : UDAP, DRAC, 3CT (urbanisme)
Partenariat financier : Etat, Région (sur la mise hors d'eau/hors d'air du patrimoine classé), Département

Axe 4	Fiche action 4.1.
Lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité	Optimiser l'utilisation de la ressource en eau
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans un contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique, la commune souhaite montrer l'exemple en mettant en place des actions concrètes, et notamment dans la conception et l'entretien de ses espaces verts.	
Objectifs stratégiques	
S'adapter au changement climatique, économiser la ressource en eau, adapter le choix des espèces végétales au changement climatique, lutter contre les îlots de chaleur.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.1. : Implantation de cuve de récupération d'eau pluviale à des endroit stratégiques de la commune</p> <p>Descriptif : Dans le cadre des aménagements urbains du bourg, installation de 3 cuves pour récupérer l'eau pluviale pour l'arrosage des plantations et espaces verts.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : A définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier :</p>	

Projet 4.1.2. : Plantation de végétation locale favorisant la biodiversité et irriguée par la récupération d'eau pluviale

Descriptif : Végétalisation des espaces publics, et en particulier des espaces types parkings pour lutter contre les îlots de chaleur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié

Coût estimatif : 20 000 €

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |


Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Arbre et paysages

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Exemple de végétalisation de parking

Axe 4	Fiche action 4.2.
Lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité	Production d'énergie renouvelable
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans un contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique, la commune souhaite s'engager dans la production d'énergie renouvelable.	
Objectifs stratégiques	
Installation d'ombrières photovoltaïques pour la production d'énergie et l'amélioration du confort des usagers des parkings lors de la période estivale.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.2.1. : Installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings</p> <p>Descriptif : Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du stade à l'Ourtal.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montredon-Labessonnié</p> <p>Coût estimatif : A définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : PNR Haut Languedoc Partenariat financier :</p>	 <p><i>Exemple d'équipement</i></p>

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du bourg pour accueillir de nouveaux habitants								
ACTION 1.1 Requalifier et aménager les espaces publics de cœur de bourg	<i>Projet 1.1.1</i> Aménagement de la Grand Rue tranche 1 : Route de Réalmont							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.2</i> Aménagement de la Grand Rue tranche 2 : Grand Rue et carrefour							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.3 Rénover les façades du cœur de bourg en accompagnement de l'OPAH intercommunale	<i>Projet 1.3.1</i> Financement des rénovations de façades d'immeubles privés dans un périmètre défini au cœur de bourg							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.4 Favoriser l'accueil de population en renforçant l'offre en logements locatifs	<i>Projet 1.4.1</i> Réhabilitation du village de gîtes communaux pour la création de logements locatifs à vocation sociale							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
AXE STRATEGIQUE 2 : Agir sur le cadre de vie par le renforcement des équipements publics								
ACTION 2.1 Créer de nouveaux équipements d'accueil enfance- jeunesse	<i>Projet 2.1.1</i> Création d'une crèche intercommunale							Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATEGIQUE 3 : Dynamiser l'activité économique et touristique								
ACTION 3.1 Structurer et développer l'offre économique et commerciale	<i>Projet 3.1.1</i> Mise en place d'actions d'animation en faveur du tissu commercial							Préserver et développer des emplois de qualité
ACTION 3.2	<i>Projet 3.2.2</i> Acquisition et mise en sécurité de la tour du							Agir pour le rééquilibrage territorial,

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 081-218101822-20230525-DE202330-DE

Rénover et compléter l'offre touristique	Nautonier (phase 1)								
	<i>Projet 3.2.3</i> Rénovation patrimoniale de la tour du Nautonier (phase 2)								mobilités durables Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 4 : Lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité									